



UNION FRANCOPHONE DES
HUISSIERS DE JUSTICE



6^{ème} CONGRÈS

Réforme du tarif de l'huissier
de justice :
la boîte de Pandore ?

Samedi 12 mars 2022

Chapelle musicale Reine Elisabeth

*Chaussée de Tervuren 445 - 1410 Waterloo
(Gps : Chemin de la Chapelle Musicale)*



NOS PARTENAIRES



RÉFORME DU TARIF DE L'HUISSIER DE JUSTICE : LA BOÎTE DE PANDORE ?

SAMEDI 12 MARS 2022
CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH
(WATERLOO)

**TRAVAUX PLACÉS SOUS LA PRÉSIDENCE
DE GEORGES-ALBERT DAL**

**TRADUCTION SIMULTANÉE
EN NÉERLANDAIS ET EN FRANÇAIS ASSURÉE**

Suivi d'un concert donné par les résidents de
la Chapelle musicale Reine Elisabeth

SOMMAIRE

Contenu	4-7
Renseignements pratiques	8-9
UFHJ (Union Francophone des Huissiers de Justice)	10-11
La Chapelle musicale Reine Elisabeth	12-13
Concert privé	14
Mise à niveau RGPD et/ou service DPO	15
Bulletin de la procédure est des voies d'exécution (Bull.proc.)	16
Pratique du droit de l'exécution et de la procédure civile (Pradex)	17

CONTENU

TABLE RONDE

- **Procès du tarif de l'huissier de justice: éléments à charges et à décharges**

animée par **Sacha DAOUT**

PARTICIPANTS :

- **Anne DEFOSSEZ**, Directrice Centre d'appui Médiation de Dettes
- **Olivier HAMAL**, Président Syndicat National des Propriétaires et des Copropriétaires
- **Philippe CULEM**, Président des juges de paix et des juges au Tribunal de police du Hainaut
- **Xavier VAN GILS**, Président d'AVOCATS.BE
- **Luc CHABOT**, huissier de justice et co-auteur du rapport fait au Ministre de la Justice

EXPOSÉS

- **Le tarif des huissiers de justice hollandais : Système équilibré ou nœud gordien?**

Wilbert van de DONK, huissier de justice à Eindhoven, ancien Président de l'Organisation Professionnelle Royale des huissiers de justice des Pays-Bas

Typiquement néerlandais : le système des tarifs des huissiers de justice (qui date de 2001) vise à représenter les intérêts des débiteurs, des créanciers et des huissiers de justice de manière proportionnelle. Le but était noble et les attentes élevées. Combinez cela au souhait de notre législateur que les huissiers sont mutuellement en concurrence et que la qualité s'améliore, et à l'introduction de compétences au niveau national au lieu de l'arrondissement. En bref : le marché devait faire son travail. Il n'est pas étonnant que le marché en ait décidé autrement. Il s'avère en effet que les créanciers se sont imposés après 15 ans et que l'équilibre garanti est ainsi menacé. Une commission a examiné pour

le ministre de la Protection juridique la viabilité future du système. Comment (et combien de temps) pouvons-nous encore l'appliquer ?

- **L'exemple de la France : Loi Macron**

Patrice GRAS, *Président de l'Union Nationale des Huissiers de Justice de France*

- **Des réformes européennes dans la tarification et les bonnes pratiques internationales**

Jos UITDEHAAG, *premier vice-président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, huissier de justice aux Pays-Bas et expert international en réforme des droits des saisies et de l'exécution*

La tarification en matière de droit des saisies et voies d'exécution subit une grande pression politique. Certains pays européens décident de diminuer la tarification, sans motivation raisonnable, mais clairement uniquement pour plaire aux électeurs. Pendant la crise financière d'il y a quelques années, sous l'effet d'un soutien financier, d'autres pays européens ont également dû adapter la tarification aux conditions du marché. Quel est finalement le résultat de ces adaptations ? Est-il question de bonnes pratiques ou signifient-elles justement un retour en arrière ?

- **Analyse de la situation financière des études d'huissiers de Justice en Belgique**

Ferit AKTAN, *Expert-comptable et conseiller fiscal certifiés*

Pierre DE VRIESE, *Expert-comptable & Conseil fiscal certifié*

L'huissier de justice, ce riche, trop opulent, acteur de la justice ! Telle est son image. Afin de répondre à ce préjugé, l'UFHJ a commandé une analyse de la rentabilité et de la santé financière des études d'huissier de justice.

Nos orateurs présenteront les conclusions de cette analyse. Dans de nombreux arrondissements alors que plusieurs études qui les composent présentent des bénéfices importants voir plantureux, la réalité discrète d'une situation financière problématique se terre. Les causes en seront commentées.

Les conséquences qui peuvent découler de difficultés financières sur la pratique quotidienne de la profession d'huissier de justice et surtout pour la sauvegarde des intérêts des tiers seront étudiées.

■ Les aspects déontologiques du respect du tarif

Robert DE BAERDEMAEKER, Ancien Bâtonnier de Bruxelles, ancien Président d'AVOCATS.BE et Maître de conférence invité à l'UCLouvain

Le tarif auquel les huissiers de justice sont soumis est fixé par la loi et plus particulièrement par l'arrêté royal du 30 novembre 1976.

Ce tarif est d'ordre public et les huissiers de justice sont tenus de le respecter.

Les textes sont particulièrement clairs et ne paraissent laisser place à aucune interprétation et, d'ailleurs, s'il y en a une, seule, l'interprétation des autorités compétentes serait susceptible d'être retenue.

Dans ces conditions, y-a-t-il encore une place pour un questionnement d'ordre déontologique au regard de ce régime particulièrement cadré ?

Sans doute, la violation d'une règle impérative prévue dans la loi constitue-t-elle un manquement déontologique.

Ceci étant, le soin pris pour traiter de ces questions, qui dans la pratique peuvent s'avérer plus complexes qu'il n'y paraît, justifie incontestablement une réflexion d'ordre éthique tant il est vrai, qu'en leur qualité de fonctionnaires publics rendant un service public pour l'ensemble des citoyens, les huissiers de justice doivent offrir la garantie de ce que, pour le coût de leurs services, ils respectent scrupuleusement les normes en la matière au risque de mettre à mal leur crédibilité et la confiance que le public doit pouvoir placer en eux.

■ L'état des réflexions dans le notariat

Roland STIERS, notaire, ancien président des Commissions de nomination réunies pour le notariat

■ Il faut que tout change pour que rien ne change¹ !

Quentin DEBRAY, *Président de l'Union Francophone des Huissiers de Justice*

Métathésiophobie, telle est appelée la peur excessive du changement aboutissant à une restriction de la volonté de vivre ou d'entreprendre. Cela ne guète pas l'huissier de justice, même s'il a une certaine réticence au changement face aux modifications incessantes des lois. Il faut bien reconnaître qu'elles déstabilisent son organisation et son activité, alors même qu'il démontre tous les jours sa grande capacité d'adaptation.

Aborder la question du tarif provoque une réticence légitime et compréhensible. Que devra-il à nouveau subir alors que sa charge administrative non rémunérée augmente de façon exponentielle ?

Anticiper la question permet justement de ne pas subir les événements, mais d'être acteur du changement pour mieux l'accompagner.

Après avoir passé en revue les critiques relevées dans la doctrine, la jurisprudence et les documents parlementaires, nous procéderons à une analyse de celles-ci pour en comprendre le fondement et la portée.

Seront-elles aussi insurmontables que la profession ne serait pas à même d'y répondre sans modification de l'arrêté royal fixant le tarif ?

Certaines nécessitent sans doute l'intervention du Roi, alors que d'autres pourraient faire l'objet d'une autoadaptation. Mais par quels moyens et existe-il une réelle volonté ?

Quelques pistes seront évoquées pour que tout puisse évoluer afin que l'huissier de justice poursuive son rôle de protection des droits des parties.

¹ *Giuseppe Tomasi di Lampedusa, « Guépard », 1958.*

Conclusions par

Georges-Albert DAL, *ancien bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain, rédacteur en chef du Journal des Tribunaux*

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

■ DATE

Samedi 12 mars 2022 de 08h30 à 18h15

■ PROGRAMME DU CONGRES

08h30 : accueil café

09h00 : **introduction**

09h15 : **Procès du tarif des huissiers de justice : éléments à charges et à décharges**

■ Table ronde animée par *Sacha DAOUT*

■ Participants : *Anne DEFOSSEZ, Olivier HAMAL, Philippe CULEM, Xavier VAN GILS & Luc CHABOT*

10h30 : **Le tarif des huissiers de justice hollandais : Système équilibré ou nœud gordien ?**

Wilbert van de DONK

11h00 – 11h15 : pause-café

11h15 : **L'exemple de la France : Loi Macron**

Patrice GRAS

11h45 : **Des réformes européennes dans la tarification et les bonnes pratiques internationales**

Jos UITDEHAAG

12h30 – 13h45 : déjeuner assis 2 services & café

13h45 : **Présentation de l'analyse financière commandée par l'UFHJ**

Ferit AKTAN & Pierre DE VRIESE

14h15 : **Les aspects déontologiques du respect du tarif**

Robert DE BAERDEMAEKER

14h45 : **L'état des réflexions dans le notariat**

Roland STIERS

15h15 : **Il faut que tout change pour que rien ne change**

Quentin DEBRAY

15h45 : **Questions-réponses et conclusions**

Georges-Albert DAL

16h45 : goûter

17h15 : concert donné par les artistes résidant à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth

18h15 : fin

■ FORMATION PERMANENTE

Une demande d'agrération pour **6 points** est introduite auprès de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice.

■ PUBLIC CIBLE

Huissier de justice, candidat huissier de justice, stagiaire, mais également toute personne intéressée par les sujets abordés.

■ PARTICIPATION AUX FRAIS

- ▶ Membre UFHJ : 150 € + TVA
- ▶ Non-membre : 295 € + TVA

Est inclus dans le prix : le congrès, l'accueil, les pauses, le déjeuner assis deux services et le concert donné par les artistes résidants à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth. N'est pas inclus la publication des actes dans *Ius & Actores* qui sera disponible le jour même.

Nos formations étant reconnues par **LIBERFORM**, le fonds des formations au profit des professions libérales, une attestation de présence individuelle vous sera également délivrée à la fin de la formation. **Une telle attestation vous permettra d'introduire, si vous rentrez dans les conditions, une demande d'intervention partielle (60 €).** Plus de renseignements sur www.liberform.be.

■ ACTES DU CONGRES

Les actes du congrès seront publiés dans un numéro spécial de la revue *Ius & Actores*, aux éditions Larcier (hors série, mais compris dans l'abonnement). Les congressistes pourront commander ce numéro au moment de leur inscription, dont la parution sera disponible le jour du congrès.

- ▶ Prix : 61,10 € + TVA

■ INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site de l'UFHJ à l'adresse www.ufhj.be/product/congres2022

Le paiement se fait directement en ligne et vaut confirmation d'inscription. Une facture sera ensuite adressée par e-mail à l'adresse que vous nous aurez renseignée.

Il ne vous sera pas possible d'annuler une inscription, mais si nécessaire, un remplaçant pourra se présenter en vue d'une substitution éventuelle.

■ MESURES SANITAIRES LIEES A LA PANDEMIE

Nous serons tenus de nous conformer aux mesures sanitaires en vigueur au jour du congrès. Merci d'être attentif à pouvoir produire le **Covid Safe Ticket ou tout autre document valable le jour du congrès.**

Si la situation sanitaire l'impose, nous pourrions être obligés de basculer le congrès en distanciel. Dans ce cas, l'ouvrage sera envoyé par courrier. Quant aux liens et aux codes d'accès, ils seront adressés par courriel à l'adresse renseignée au moment de l'inscription. Merci de rester attentif ; un message sera posté la veille sur la page d'accueil de notre site.

L'UFHJ a été fondée le 24 mai 2012 avec pour objectif d'assurer un avenir à la profession et à ses acteurs, en définissant les défis futurs et en prenant les mesures nécessaires pour les relever. C'est dans ce cadre que l'UFHJ a organisé un premier congrès en 2013 pour aborder la question de la signification électronique. Le but était de préparer les esprits, identifier les défis pour la profession et en relever les dangers. En 2014, ce fût le tour de l'inversion du contentieux, dont les travaux publiés ont participé à la réflexion menée par le législateur en vue de réformer la procédure d'injonction de payer. Ce second sujet reste également d'une brûlante actualité.

En 2016, ce fût le tour de la transparence patrimoniale. Depuis, des avancées sont en cours de réalisation, bien que ces évolutions fort timides soient principalement le fait de la profession elle-même. Le législateur y est malheureusement trop peu attentif. La TVA, l'augmentation des droits de greffe, le doublement des droits d'enregistrement, la préférence trop souvent récurrente du législateur pour la requête, constituent autant de décisions politiques qui handicapent notre profession et fragilisent le statut de la citation. Or, en tant qu'officier public détenteur de l'imperium de l'Etat en matière d'exécution de jugement civil, nous devrions pouvoir obtenir l'accès aux bases de données relatives au patrimoine du justiciable. Ceci, afin de pouvoir assumer notre fonction de la manière la plus adéquate. Ces accès nous permettraient d'ajuster la pertinence et l'efficacité de nos procédures d'exécutions, par la limitation des frais en cas notamment d'insolvabilité et de plus, de désengorger les tribunaux de procédures inutiles.

En 2018, nous avons refait un tour d'horizon de ces sujets, en plus de traiter la révision du statut de l'huissier de justice. Si ce nouveau statut était censé moderniser en profondeur la profession, n'était-elle pas finalement, sous une apparente relecture, qu'une réforme purement cosmétique? Le travail est loin d'être fini; c'est le message que nous avons reçu de nos orateurs.

Au-delà du statut, la récente soumission de la profession au Code de droit économique a des conséquences importantes, notamment au niveau de la déontologie, qui dans ce nouveau contexte doit être entièrement repensée. C'est dans cette optique que nous avons fixé le sujet abordé lors de notre 5ème congrès qui a eu lieu en 2020.

Au-delà de ces actions, l'UFHJ a également pour objectif d'assurer la pérennité de la fonction et d'améliorer tous les services

en rapport direct ou indirect avec les activités de l'huissier de justice. Dans le but de soutenir la profession et les huissiers de justice, souvent investis et accaparés par la gestion de leurs études, l'UFHJ organise depuis 2013 des formations à destination des employés d'études, des stagiaires, des candidats et depuis 2015 des huissiers de justice. En juin 2022, ce seront 44 formateurs qui auront donnés près de 920 heures de formations, à 10.300 personnes inscrites, soit près de 95.000 heures de formations cumulées ! Tant au sein des études, qu'au niveau des résultats du concours de fin de stage, se révèlent les effets positifs.

Dans son objectif de promotion et de défense de la profession, l'UFHJ a obtenu du pouvoir législatif un droit de signature de la mise en demeure interruptive de prescription, elle s'est battue pour la non-limitation de la suppléance et a obtenu un rehaussement à 180 jours par rapport à ce qui avait été annoncé, elle a défendu et obtenu la limitation de notre responsabilité. Elle est également intervenue dans la sauvegarde de la signification pénale, etc.

Plus de 300 huissiers de justice, candidats et stagiaires, francophones et néerlandophones, sont actuellement membres de l'UFHJ. Au sein de celle-ci, plusieurs commissions travaillent sur divers sujets. Tout récemment, les travaux sur l'introduction d'un « Règlement relatif au stage d'huissier de justice et son encadrement » ont été couronnés de succès, suite à l'approbation par l'Assemblée Générale de la Chambre nationale des huissiers de justice du texte présenté par l'UFHJ et est entré en vigueur en octobre 2021.

L'Union Francophone des Huissiers de Justice, c'est avant tout un rassemblement de compétences et d'énergies créatives, de propositions positives et d'écoute de tous, visant à faire progresser notre métier au sein de la société qui l'entoure. C'est également un outil pour nos études et pour nos organes représentatifs, un moteur au service de l'image de l'huissier de justice en tant qu'acteur du monde judiciaire moderne.

L'inscription à l'UFHJ, réservée aux huissiers de justice, candidats huissier de justice et stagiaires, se fait exclusivement sur le site internet <https://ufhj.be/>.

Notons également que c'est l'Union qui est francophone, de telle sorte que les travaux et communications internes se font exclusivement en français, mais est assurément ouverte à tous.

LA CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH

Nous avons une nouvelle fois le plaisir et l'honneur de pouvoir vous recevoir dans ce lieu d'exception qu'est la Chapelle musicale Reine Elisabeth.

Le projet d'une Reine

La Chapelle Musicale Reine Elisabeth, **inaugurée le 12 juillet 1939**, est caractérisée par une formation de qualité destinée à de jeunes talents exceptionnels.

Centre d'excellence de formation artistique à dimension et à rayonnement international, son enseignement est réservé à des musiciens de haut niveau (l'élite musicale de demain) dans les disciplines du piano, du violon, du violoncelle, de l'alto, de la musique de chambre et du chant.

À l'époque de la création de la Chapelle Musicale, le célèbre critique Emile Vuillermoz la décrivait déjà comme une sorte de « Villa Medici moderne ».

Ce bâtiment et son parc sont actuellement classés.



Ouverture, flexibilité et excellence

65 ans plus tard, en 2004, la Chapelle Musicale entreprend une profonde réorganisation de son projet de formation et d'insertion professionnelle.

Le bâtiment fut entièrement rénové et s'est vu adjoindre le « New building » en 2015, permettant d'augmenter les possibilités de résidence d'artistes (70 actuellement) et les lieux de formation, mais également d'offrir aux résidents un lieu de diffusion et d'enregistrement pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes en concert.

La formation artistique de la Chapelle Musicale est basée sur trois piliers :

l'ouverture : la Chapelle Musicale se donne une vocation internationale ancrée dans un paysage belge, **la flexibilité** : la Chapelle Musicale tente de s'adapter à chaque profil de jeune en lui proposant un système tailor-made (cycles variables) et **l'excellence** : les maîtres en résidence ainsi que les maîtres invités témoignent d'un esprit de compagnonnage avec les jeunes talents.





LE CONCERT DONNÉ PAR LES RESIDENTS DE LA CHAPELLE

En 2016, nous avons entre autres eu l'honneur d'entendre JeongHyoun Christine Lee, lauréate du Concours Reine Elisabeth de violoncelle 2017, qui était en résidence à la Chapelle. En 2018, la toute jeune pianiste Zala Kravos et la violoncelliste Elia Cohen-Weissert nous avaient régallés.

Puisque nous utilisons une nouvelle fois l'entièreté de l'infrastructure de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, nous aurons à nouveau la chance de croiser les musiciens qui y sont en résidence permanente.

Une nouvelle fois, nous leur avons demandé de nous organiser un concert privé.

Le programme se voudra accessible à tous et réjouissant !

Nous vous promettons de belles surprises.

Le programme sera dévoilé dans les prochaines semaines, dès que les résidents l'auront arrêté, en accord avec le Conseil d'administration de l'UFHJ.

Mise à niveau RGPD et/ou service DPO

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter deux propositions réservées exclusivement aux membres UFHJ effectifs, adaptables à la mesure de chaque étude, que nous avons pu développer en collaboration avec la société GDPR AGENCY, société qui, dotée de DPO'S expérimentés au sein des Etudes d'huissiers de justice, connaît notre métier et suit une formation continue dans tous les domaines de compétences requis par le Règlement.

Nos propositions se déclinent comme suit:

- **1 - Mise à niveau RGPD : Trois jours d'analyse et de formation dans votre étude**, avec un audit d'ensemble et des conseils pratiques personnalisés;
- **2 - Une mise en conformité de deux jours sur site et un suivi continu par un DPO agréé.**

Plus de renseignements à l'adresse

<https://ufhj.be/product/rgpd-dpo-offres-reservees-aux-membres/>



**NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE
EST À VOTRE SERVICE !**

Retrouvez toute notre offre de
fournitures spécialisées pour
votre pratique professionnelle sur

www.ufhj.be/product-category/fournitures/



Bulletin de la procédure est des voies d'exécution (Bull.proc.)

Fruit d'une collaboration entre l'UFHJ et Anthemis, cette revue vous offre tous les deux mois, depuis mai 2019, l'essentiel de l'actualité dans les domaines intéressant les professionnels confrontés à la procédure judiciaire ou du recouvrement, qu'il soit amiable ou judiciaire (huissier de justice, avocat, magistrat, service juridique, service de recouvrement, pouvoirs publics), ainsi que des dossiers thématiques.

Vous y trouverez des articles ciblés davantage sur les matières des compétences et des recours, sur les créances, les sûretés, le recouvrement amiable et les voies d'exécution au sens large, et plus généralement sur toute matière où l'huissier de justice intervient. Dans un souci d'interdisciplinarité, vous y trouverez également des articles sur le droit civil et judiciaire, mais aussi sur le droit social, fiscal, et pénal.

Le Bulletin de la procédure et des voies d'exécution vous alerte des enjeux en cours et vous livre une information pointue, mise en perspective par les commentaires des meilleurs spécialistes et illustrée par de nombreux exemples et cas pratiques.

Le site **www.bulletindelaprocedure.be** est accessible à tous les abonnés à la revue pendant la durée de leur abonnement papier, sans supplément de prix.

Bulletin

de la procédure

et des voies d'exécution

Périodique de veille législative et jurisprudentielle
de l'Union Francophone des Huissiers de Justice



bpost
PB-PP
BELGIË(N) - BELGIQUE

Bimestriel - 3^e année
Bureau de dépôt :
1435 Mont-Saint-Guibert
Masspost
N° d'agrément : P924568

NOVEMBRE 2021

www.bulletindelaprocedure.be

Cette revue est **comprise dans la cotisation des membres UFHJ** et est également accessible à tous via abonnement contractée chez Anthemis à l'adresse :

www.anthemis.be > Publications

Pratique du droit de l'exécution et de la procédure civile (Pradex)

Cette nouvelle collection de monographies, fruit d'une collaboration fructueuse entre l'UFHJ et Larcier, vient de voir le jour avec le **1^{er} numéro** intitulé « *les modes de signification : entre théorie et pratique* » sous la plume d'Anthony Proveux et Nicolas Decock.

Cette collection se donne pour objectif de proposer des monographies maniables qui explorent les secteurs du droit touchés par l'huissier de justice et sa pratique : chaque ouvrage qui la compose vise à donner un aperçu d'ensemble de ce qu'il faut savoir pour réaliser la mission qui est la sienne.

Les ouvrages contiennent, outre une analyse théorique pointue, des grilles de travail, des exemples illustratifs, de nombreuses recommandations et des modèles d'actes pour répondre aux demandes d'accessibilité, de bonne compréhension et d'information pertinente à destination de chaque partie à la procédure.

Ses auteurs veillent en permanence à utiliser un langage clair, accessible au plus grand nombre.

A l'occasion, de ce premier numéro, un **colloque** sur le thème du « *devoir de loyauté et la signification* » a lieu le 24 février 2022



COLLOQUE DE LA COLLECTION

« Pratique du droit de l'exécution et de la procédure civile »

Le devoir de loyauté et la signification

Jeudi 24 février 2022
Mont-Saint-Guibert

Ce premier ouvrage est d'ores et déjà disponible à l'adresse : www.larcier.com > Catalogue

Plus de renseignements sur le colloque et inscription à l'adresse : www.larcier.com > Formations

NOTES

[illegible]

[illegible]



**UNION FRANCOPHONE DES
HUISSIERS DE JUSTICE**

scannez et inscrivez-vous



www.ufhj.be